

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

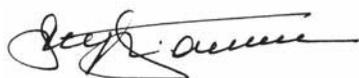
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Guy Berthiaume

La directrice générale de l'administration et des services internes,



Louise Boutin

Montréal, le 30 juin 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives incluses dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers en fonction de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de son évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ce risque, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur
Montréal, le 30 juin 2011

Résultats de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL (REDRESSÉ) (NOTE 4)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec				
Fonctionnement	51 340 950 \$	– \$	51 340 950 \$	52 107 694 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	–	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	550 000	–	550 000	550 000
Intérêts sur la dette à long terme	–	7 310 673	7 310 673	7 942 630
Virement des subventions reportées (note 16)	804 880	16 091 725	16 896 605	19 616 664
Contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 21)	31 207	–	31 207	28 546
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 9)	7 675 920	–	7 675 920	7 556 700
Contribution financière du gouvernement du Canada				
Subvention Jeunesse Canada au travail	28 837	–	28 837	30 000
Virement des subventions reportées (note 16)	10 537	–	10 537	23 274
Autres subventions	8 003	–	8 003	23 037
Autres produits	3 261 873	–	3 261 873	3 105 249
Produits de placements	187 008	–	187 008	174 457
	64 903 515	23 402 398	88 305 913	92 162 551
CHARGES				
Traitements et avantages sociaux	38 973 486	509 407	39 482 893	39 700 138
Charge résultant de l'équité salariale (note 22)	–	–	–	(312 830)
Services professionnels, administratifs et autres	8 649 636	604 463	9 254 099	10 440 811
Loyer	5 194 160	–	5 194 160	5 321 549
Taxes et permis	4 819 768	–	4 819 768	4 701 093
Transport et communications	1 567 166	8 135	1 575 301	1 924 426
Fournitures et approvisionnements	1 908 147	1 498 885	3 407 032	3 204 109
Subventions octroyées aux centres d'archives privées	1 298 450	–	1 298 450	1 004 300
Subventions octroyées à la Cinémathèque	550 000	–	550 000	550 000
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	–	247 920	247 920	1 932 264
Frais financiers (note 17)	395 799	7 757 376	8 153 175	8 599 174
Amortissement des immobilisations corporelles	898 770	12 776 212	13 674 982	15 635 857
	64 255 382	23 402 398	87 657 780	92 700 891
Fonds patrimonial (note 5)				
Achats	278 417	–	278 417	286 659
	64 533 799	23 402 398	87 936 197	92 987 550
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	369 716 \$	– \$	369 716 \$	(824 999) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des actifs nets de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL (REDRESSÉ) (NOTE 4)
SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT				
Solde déjà établi	9 767 551 \$	10 592 863 \$	20 360 414 \$	21 745 189 \$
Redressement relatif à la capitalisation des frais de numérisation à titre d'immobilisation corporelle (note 4)	2 350 537	–	2 350 537	1 790 761
Solde redressé	12 118 088	10 592 863	22 710 951	23 535 950
Excédent (déficit) des produits sur les charges	369 716	–	369 716	(824 999)
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	12 487 804 \$	10 592 863 \$	23 080 667 \$	22 710 951 \$
Actifs nets investis en immobilisations corporelles	3 369 318	10 592 863	13 962 181	13 851 517
Actifs nets non affectés	9 118 486	–	9 118 486	8 859 434
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	12 487 804 \$	10 592 863 \$	23 080 667 \$	22 710 951 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

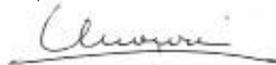
**Bilan
au 31 mars 2011**

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL (REDRESSÉ) (NOTE 4)
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	6 976 685 \$	2 038 024 \$	9 014 709 \$	11 126 585 \$
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)	2 525 048	17 404 955	19 930 003	18 420 210
Créances (note 8)	2 533 694	5 748	2 539 442	2 451 644
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 978 650	–	–	–
Frais payés d'avance	4 136 260	632 323	4 768 583	4 547 406
	19 150 337	20 081 050	36 252 737	36 545 845
À long terme				
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)	–	168 465 644	168 465 644	172 196 191
Placements (note 10)	11 443 078	–	11 443 078	11 443 078
Immobilisations corporelles (note 11)	10 873 992	134 608 247	145 482 239	151 147 643
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	50 812	613 159	663 971	822 110
	41 518 219 \$	323 768 100 \$	362 307 669 \$	372 154 867 \$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	6 466 625 \$	916 744 \$	7 383 369 \$	8 922 876 \$
Emprunts temporaires (note 12)	–	29 287 651	29 287 651	19 450 235
Intérêts courus à payer	163 378	2 611 738	2 775 116	3 018 990
Provision pour vacances	3 625 041	19 014	3 644 055	3 471 420
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	–	2 978 650	–	–
Portion à court terme de la dette à long terme (note 13)	317 617	13 983 521	14 301 138	14 463 215
Portion à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	114 679	–	114 679	114 020
	10 687 340	49 797 318	57 506 008	49 440 756
À long terme				
Provision pour congés de maladie (note 15)	3 004 950	11 839	3 016 789	3 136 013
Produits reportés	166 368	–	166 368	170 963
Subventions des gouvernements du Québec et du Canada reportées (note 16)	8 099 379	125 378 963	133 478 342	137 356 727
Dette à long terme (note 13)	6 352 340	137 987 117	144 339 457	158 504 739
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	720 038	–	720 038	834 718
	29 030 415	313 175 237	339 227 002	349 443 916
ACTIFS NETS				
	12 487 804	10 592 863	23 080 667	22 710 951
	41 518 219 \$	323 768 100 \$	362 307 669 \$	372 154 867 \$

ENGAGEMENTS (note 18) ÉVENTUALITÉS (note 19). Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration

La présidente du comité de vérification

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL (REDRESSÉ) (NOTE 4)
Activités d'exploitation				
Excédent (déficit) des produits sur les charges	369 716 \$	– \$	369 716 \$	(824 999) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Perte sur dispositions d'immobilisations corporelles	–	247 920	247 920	1 932 264
Amortissement des immobilisations corporelles	898 770	12 776 212	13 674 982	15 635 857
Virement des subventions reportées	(815 417)	(16 091 725)	(16 907 142)	(19 639 938)
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 541	156 413	158 954	158 837
	455 610	(2 911 180)	(2 455 570)	(2 737 979)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Créances	(110 470)	22 672	(87 798)	643 825
Subventions à recevoir	845 050	14 404 459	15 249 509	18 551 273
Frais payés d'avance	(98 234)	(122 943)	(221 177)	42 241
Charges à payer et frais courus	(1 068 710)	(355 561)	(1 424 271)	(1 727 412)
Intérêts courus à payer	(7 780)	(236 094)	(243 874)	(119 049)
Provision pour vacances	175 576	(2 941)	172 635	47 505
Provision pour congés de maladie	(130 580)	11 356	(119 224)	(66 808)
Produits reportés	(4 595)	–	(4 595)	(2 292)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	55 867	10 809 768	10 865 635	14 631 304
Activités d'investissement (note 20)				
Cession de placements	–	–	–	22 957
Achat d'immobilisations corporelles	(570 229)	(7 802 503)	(8 372 732)	(9 364 723)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(570 229)	(7 802 503)	(8 372 732)	(9 341 766)
Activités de financement				
Augmentation des emprunts temporaires	–	9 837 416	9 837 416	12 457 120
Augmentation de la dette à long terme	–	163 031	163 031	–
Remboursement de la dette à long terme	(317 617)	(14 172 773)	(14 490 390)	(14 301 002)
Augmentation de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	–	(815)	(815)	–
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(114 021)	–	(114 021)	(117 747)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(431 638)	(4 173 141)	(4 604 779)	(1 961 629)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(946 000)	(1 165 876)	(2 111 876)	3 327 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 299 500	1 827 085	11 126 585	7 798 676
Variation des créances interfonds	(1 376 815)	1 376 815	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 6)	6 976 685 \$	2 038 024 \$	9 014 709 \$	11 126 585 \$

Voir note 20 pour des données supplémentaires concernant les flux de trésorerie.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires au 31 mars 2011

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que les actifs, les passifs, les produits et les charges d'exploitation du stationnement. S'ajoutent à ces opérations la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Le fonds des activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement du Québec présente les actifs, les passifs et les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que les actifs, les passifs et les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

3. MÉTHODES COMPTABLES

Responsabilité de la direction et méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Bibliothèque et Archives nationales du Québec utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la provision pour l'équité salariale, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions

Bibliothèque et Archives nationales du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges afférentes sont inscrites.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Les subventions pour les immobilisations corporelles non amortissables sont enregistrées à l'état de l'évolution des actifs nets.

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres produits

Les autres produits sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec consiste à présenter dans la trésorerie et dans les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur du marché.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrit à la note 5, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens ; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ceux-ci sont acquis.

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Aménagements loués en vertu d'un contrat de location-acquisition**

Les contrats de location auxquels Bibliothèque et Archives nationales du Québec est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations corporelles et dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de ces immobilisations corporelles est calculé selon la durée du bail.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Avantages sociaux**RÉGIMES DE RETRAITE INTEREMPLOYEURS**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne dispose pas de suffisamment de renseignements pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES**Immobilisations corporelles**

Depuis 2005, Bibliothèque et Archives nationales du Québec enregistre dans ses états financiers les frais liés à la numérisation des documents patrimoniaux à même ses charges du fonds des opérations en raison de leur faible valeur.

Toutefois, depuis 2010, l'ampleur de la numérisation a nécessité la capitalisation de ces frais à titre d'immobilisation corporelle. Puisque la numérisation des documents patrimoniaux, sur un nouveau support informatique, permet à Bibliothèque et Archives nationales du Québec de conserver à long terme les documents ainsi créés, leur comptabilisation se fait dorénavant sous le Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques par l'entremise du budget de maintien d'actifs. Conséquemment, nous avons redressé les états financiers de 2009 afin de les rendre comparables à ceux de 2010.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants des états financiers du fonds des opérations :

RÉSULTATS	2010	
Traitements et avantages sociaux	(540 743)	\$
Services professionnels, administratifs et autres	(278 137)	
Amortissement des immobilisations corporelles	259 104	
Déficit des produits sur les charges	(559 776)	
BILAN	2010	
Immobilisations corporelles	2 350 537	\$
Actifs nets	2 350 537	

5. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de Bibliothèque et Archives nationales du Québec contient deux grandes composantes, soit la Collection patrimoniale et les fonds d'archives. La Collection patrimoniale comprend les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications électroniques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, par leur support matériel ou par leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. La Collection patrimoniale comprend également des documents cinématographiques et télévisuels.

Règle générale, les documents publiés au Québec ont été acquis par dépôt légal à partir de 1968. La date d'entrée en vigueur du dépôt légal varie selon le type de documents. Les documents publiés à l'extérieur du Québec et les documents publiés au Québec avant l'entrée en vigueur du dépôt légal sont acquis par achat ou par don. Les modalités d'acquisition de chaque type de documents sont décrites en détail dans la Politique de développement de la Collection patrimoniale et dans les procédures qui en découlent.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières encadrent leur consultation par le public. La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 1 365 182 \$ (938 105 \$ en 2010).

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANÇÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
Encaisse	(3 323 315) \$	2 038 024 \$	(1 285 291) \$	4 126 585 \$
Placements temporaires facilement convertibles à court terme	10 300 000	–	10 300 000	7 000 000
	6 976 685 \$	2 038 024 \$	9 014 709 \$	11 126 585 \$

Au 31 mars 2011, les placements temporaires sont constitués de deux acceptations bancaires. Les taux d'intérêt fixes sont de 1,11 % et 1,17 % (0,25 % et 0,33 % pour 2010). Ces acceptations bancaires viennent à échéance au plus tard le 30 juin 2011.

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées mais non versées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Dans le fonds des activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

8. CRÉANCES

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
Ville de Montréal	1 670 580 \$	– \$	1 670 580 \$	1 633 707 \$
Autres créances	863 114	5 748	868 862	817 937
	2 533 694 \$	5 748 \$	2 539 442 \$	2 451 644 \$

9. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. Le montant versé par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Cette entente d'une durée de cinq ans a été renouvelée en 2009 pour une autre période de cinq ans. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, un montant de 7 675 920 \$ (7 556 700 \$ en 2010) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

10. PLACEMENTS

Sous sa forme originale, le papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») était un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, généralement pour des échéances à court terme. Au moment de leur acquisition par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les PCAA que celle-ci détient étaient cotés R-1 (haut) par l'agence de notation DBRS Limited (ci-après « DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs. Jusqu'à la mi-août 2007, le marché pour ce genre d'instrument financier était organisé de façon à fournir des cotations quotidiennes afin d'en déterminer la valeur.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux, ce qui a mené à une crise de liquidités sur le marché canadien de PCAA de tiers à la mi-août 2007. Depuis, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers et bancaires. Les investisseurs et les banques ont donc convenu d'un moratoire et ont entrepris les efforts de restructuration des PCAA de tiers et bancaires.

Désormais, les nouveaux titres sont désignés sous le nom de « billets à terme adossés à des actifs » (« BTAA ») de tiers et bancaires. Les BTAA de tiers et bancaires sont des titres à long terme, avec une échéance moyenne de sept ans, lesquels produisent un revenu en intérêts trimestriels.

Au 31 mars 2011, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs (« BTAA »). Ces billets sont classés en deux types :

- le « BTAA de tiers » ayant fait l'objet d'une restructuration dans le cadre de l'entente de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs (Rocket Trust converti en MAVII, aussi appelé VAC 2, en janvier 2009);
- le « BTAA bancaire », lequel, à l'échéance des titres, en 2008, a dû être restructuré au cours de l'exercice précédent (Superior Trust).

10. PLACEMENTS (suite)

BTAA DE TIERS

Le Comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection ont conclu une entente finale de restructuration, entérinée le 21 janvier 2009 au terme de l'obtention des approbations et des décrets requis. Les actifs qui ont fait l'objet d'un échange à ce moment étaient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs. Les billets sont détenus par l'entremise de structures sous forme de fiducies, appelées « véhicules d'actifs-cadres » ou « VAC ».

La principale différence entre le VAC 1 et le VAC 2 consiste dans le fait que la facilité de financement de marge est autofinancée pour les participants au VAC 1 alors qu'elle est fournie par des prêteurs tiers dans le VAC 2. En raison de cette distinction, les intérêts versés aux détenteurs des billets émis par le VAC 2 sont inférieurs à ceux versés aux détenteurs des billets émis par le VAC 1. Le 21 janvier 2009, DBRS a émis un rapport de notation final relativement aux billets des catégories A-1 et A-2 émis par le VAC 2 confirmant les notations préliminaires A, émises le 29 décembre 2008. La date prévue de remboursement des billets est le 20 décembre 2016, sous réserve d'un remboursement anticipé ou tardif dans certaines circonstances ou selon certains facteurs.

Les billets de catégorie A-1, A-2 et B du VAC 2 portent intérêt au taux AB de 3 mois – 0,50 %. L'intérêt sur les billets B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. L'intérêt sur les billets de catégorie C (AB + 20 %) est cumulatif et payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement. Tous les billets reflètent intérêt à un taux qui sera ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes jusqu'à concurrence de leur valeur nominale de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de cette structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

BTAA BANCAIRE

En 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec avait retenu l'option qui consistait à restructurer les actifs financiers détenus dans Superior Trust. Cette option protégeait de l'éventualité de plus en plus probable d'un appel de marge et évitait l'injection de nouveaux fonds dans ce placement. En conséquence, Bibliothèque et Archives nationales du Québec avait échangé ses billets de série B contre des billets de série E. La notation accordée par DBRS était BBB (faible) à la date des états financiers et le mois suivant. Les titres et les engagements afférents viennent à échéance au plus tard le 28 septembre 2016.

Les titres portent intérêt à des taux qui reflètent ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec comptabilise ses placements au coût réduit de toute moins-value durable. La direction est d'avis qu'en date du 31 mars 2011, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle de 2 043 505 \$ constatée au 31 mars 2008. Cette moins-value durable a été établie en fonction de l'information disponible à la date de préparation des états financiers et de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers. En conséquence, la perte de valeur présentée pourrait varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

Ainsi, au 31 mars 2011, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient les titres suivants :

	VALEUR NOMINALE	MOINS-VALUE CUMULATIVE	VALEUR COMPTABLE	DATE D'ÉCHÉANCE
BTAA de tiers				
VAC 2				
Catégorie A-1	7 144 243 \$	(446 760) \$	6 697 483 \$	20 décembre 2016
Catégorie A-2	424 880	(424 880)	–	20 décembre 2016
Catégorie B	77 128	(77 128)	–	20 décembre 2016
Catégorie C	237 192	(237 192)	–	20 décembre 2016
BTAA bancaire restructuré	5 603 140	(857 545)	4 745 595	28 septembre 2016
Placements à long terme	13 486 583 \$	(2 043 505) \$	11 443 078 \$	

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

FONDS DES OPÉRATIONS								2011	2010
	BÂTIMENT	STATIONNEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET DE TÉLÉ- COMMUNICATIONS	PROGICIELS DÉVELOPPÉS ET LOGICIELS ¹	DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE	AMÉNAGEMENTS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION	TOTAL	TOTAL (REDRESSÉ)
Durée de vie utile	10 à 40 ans	40 ans	5 à 10 ans	3 à 10 ans	3 à 5 ans	3 à 10 ans	Durée du bail		
Coût des immobilisations	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	147 234	7 786 728	1 776 230	1 235 066	703 821	3 176 856	1 160 445	15 986 380	16 290 920
Acquisitions	–	–	–	–	577 796	–	–	577 796	279 342
Cessions et radiations	–	–	–	(974)	–	–	–	(974)	(583 882)
Solde de clôture	147 234	7 786 728	1 776 230	1 234 092	1 281 617	3 176 856	1 160 445	16 563 202	15 986 380
Amortissement cumulé	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	24 401	903 299	1 404 197	1 132 798	324 803	759 820	242 096	4 791 414	4 329 901
Amortissement de l'exercice	5 667	194 668	127 274	58 177	70 687	316 048	126 249	898 770	1 023 262
Incidence des cessions et radiations	–	–	–	(974)	–	–	–	(974)	(561 749)
Solde de clôture	30 068	1 097 967	1 531 471	1 190 001	395 490	1 075 868	368 345	5 689 210	4 791 414
Immobilisations	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	117 166	6 688 761	244 759	44 091	886 127	2 100 988	792 100	10 873 992	11 194 966
FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES								2011	2010
	TERRAIN	BÂTIMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET DE TÉLÉ- COMMUNICATIONS	PROGICIELS DÉVELOPPÉS ET LOGICIELS ¹	DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE	FRAIS DE RELIURE	TOTAL	TOTAL
Durée de vie utile		10 à 40 ans	4 à 10 ans	3 à 10 ans	3 à 5 ans	3 à 10 ans	10 ans		
Coût des immobilisations	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	10 592 863	94 277 684	11 211 840	10 441 516	15 193 905	61 545 261	3 777 870	207 040 939	202 895 129
Acquisitions	–	74 538	570 439	323 349	914 956	5 345 497	450 923	7 679 702	8 031 900
Cessions et radiations	–	–	(176)	(58 020)	–	(852 594)	–	(910 790)	(3 886 090)
Solde de clôture	10 592 863	94 352 222	11 782 103	10 706 845	16 108 861	66 038 164	4 228 793	213 809 851	207 040 939
Amortissement cumulé	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	–	13 004 420	6 298 395	7 868 896	10 821 885	27 753 526	1 341 140	67 088 262	54 451 626
Amortissement de l'exercice	–	2 483 699	1 020 097	983 509	1 605 682	6 286 281	396 944	12 776 212	14 612 595
Incidence des cessions et radiations	–	–	(176)	(58 020)	–	(604 674)	–	(662 870)	(1 975 959)
Solde de clôture	–	15 488 119	7 318 316	8 794 385	12 427 567	33 435 133	1 738 084	79 201 604	67 088 262
Immobilisations	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	10 592 863	78 864 103	4 463 787	1 912 460	3 681 294	32 603 031	2 490 709	134 608 247	139 952 677

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 778 650 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2011 (690 157 \$ au 31 mars 2010) et ne sont pas amortis.

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 77 851 359 \$, aux fins suivantes :

	2011
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque	3 030 000 \$
Maintien des actifs	61 408 000
Aménagements de magasins supplémentaires au Centre d'archives de Québec (Complexe scientifique)	618 647
Numérisation ¹	2 794 712
Marge de crédit	10 000 000
	77 851 359 \$

1. Le projet de vitrine culturelle a été modifié pour celui de numérisation.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars 2011, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,50143 % (0,74071 % au 31 mars 2010) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2011	2010
Emprunt sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	2 154 687 \$	2 129 239 \$
Maintien des actifs	27 132 964	17 320 996
	29 287 651 \$	19 450 235 \$

ÉTATS FINANCIERS

13. DETTE À LONG TERME

EMPRUNTS SUR LES BILLETS À LONG TERME AU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2011	2010
Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques		
▪ 4,598 % (taux effectif de 4,646 %) remboursable par versements annuels de 689 363 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 6 204 265 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	7 582 992 \$	8 272 353 \$
▪ 4,531 % (taux effectif de 4,581 %) remboursable par versements annuels de 21 371 \$ jusqu'au 5 janvier 2012	21 371	42 741
▪ 6,296 % (taux effectif de 6,392 %) remboursable par versements annuels de 27 036 \$ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 250 \$ le 28 juin 2010	–	189 250
▪ 3,318 % (taux effectif de 3,345 %) remboursable par versements annuels de 27 172 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2015	135 859	–
▪ 5,169 % (taux effectif de 5,231 %) remboursable par versements annuels de 69 075 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	207 225	276 300
▪ 4,932 % (taux effectif de 4,991 %) remboursable par versements annuels de 3 524 673 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	10 574 019	14 098 691
▪ 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 43 404 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 260 423 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	434 038	477 442
▪ 4,411 % (taux effectif de 4,456 %) remboursable par versements annuels de 28 164 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 \$ le 14 mai 2017	309 802	337 966
▪ 4,411 % (taux effectif de 4,457 %) remboursable par versements annuels de 851 414 \$ jusqu'au 14 mai 2017	5 959 901	6 811 316
▪ 2,726 % (taux effectif de 2,743 %) remboursable par versements annuels de 1 526 871 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 9 161 226 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	12 214 967	13 741 838
▪ 4,816 % (taux effectif de 4,869 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	7 326 172	8 791 407
▪ 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	89 977 117	92 547 892
▪ 4,2739 % (taux effectif de 4,314 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	8 939 618	10 727 542
▪ 4,559 % (taux effectif de 4,608 %) remboursable par versements annuels de 1 368 550 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 5 474 200 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	8 211 300	9 579 852
▪ 4,475 % (taux effectif de 4,524 %) remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	76 257	85 792
SOUS-TOTAL	151 970 638	165 980 380
Fonds des opérations		
▪ 4,926 % (taux effectif de 4,984 %) remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	6 669 957	6 987 574
SOUS-TOTAL	6 669 957	6 987 574
TOTAL	158 640 595 \$	172 967 954 \$
Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques		
Versement sur la dette échéant en deçà d'un an	(13 983 521)	(14 145 598)
Fonds des opérations		
Versement sur la dette échéant en deçà d'un an	(317 617)	(317 617)
	144 339 457 \$	158 504 739 \$

Les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des subventions accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2012	14 301 138 \$
2013	14 279 767
2014	31 534 675
2015	7 101 236
2016	84 441 498
2017 et suivants	6 982 281

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

OBLIGATIONS RELATIVES À LA LOCATION D'AMÉNAGEMENTS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	2011	2010
Fonds des opérations		
▪ 4,70 % (taux effectif de 4,803 %) remboursable par versements mensuels de 1 499 \$ jusqu'au 31 décembre 2011 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	13 233 \$	30 164 \$
▪ 4,48 % (taux effectif de 4,573 %) remboursable par versements mensuels de 1 909 \$ jusqu'au 31 octobre 2012 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	34 953	55 788
▪ 4,28 % (taux effectif de 4,370 %) remboursable par versements mensuels de 962 \$ jusqu'au 31 août 2013 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	26 446	36 615
▪ 4,60 % (taux effectif de 4,693 %) remboursable par versements mensuels de 2 344 \$ jusqu'au 31 mars 2014 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	78 669	102 575
▪ 4,28 % (taux effectif de 4,361 %) remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	681 416	723 596
	834 717	948 738
Versement sur les obligations échéant en deçà d'un an	(114 679)	(114 020)
	720 038 \$	834 718 \$

Le montant des versements à effectuer sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
2012	114 679 \$	33 286 \$	147 965 \$
2013	96 387	28 609	124 996
2014	80 137	24 824	104 961
2015	50 037	22 108	72 145
2016	52 221	19 916	72 137
2017 et suivants	441 256	69 441	510 698

15. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 8,19 % à 8,69 % de la masse salariale cotisable alors que le taux de cotisation au RRAS et au RRPE est passé de 10,54 % à 11,54 %. Les taux de cotisation du RREFQ et du RRF sont demeurés inchangés.

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 900 921 \$ (1 871 614 \$ en 2010). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Bibliothèque et Archives nationales du Québec évalue ses obligations relatives aux congés de maladie accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCIÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
Solde au début	3 135 530 \$	483 \$	3 136 013 \$	3 202 821 \$
Charges de l'exercice	1 250 776	33 093	1 283 869	1 195 459
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 381 356)	(21 737)	(1 403 093)	(1 262 267)
Solde à la fin	3 004 950 \$	11 839 \$	3 016 789 \$	3 136 013 \$

DESCRIPTION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, en cas de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Considérant son historique et afin de mieux refléter les deux choix qui s'offrent aux employés dans ses hypothèses, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a divisé les employés en deux groupes, soit les employés de 50 ans et plus et les employés de moins de 50 ans. La probabilité que les employés de 50 ans et plus utilisent les journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées étant plus élevée, un montant de 2 361 387 \$ (2 630 236 \$ en 2010) a été calculé. La différence sur le total de 3 016 789 \$ (3 136 013 \$ en 2010), soit un montant de 655 402 \$ (505 777 \$ en 2010), a été calculée pour le groupe de 50 ans et moins. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin d'en pourvoir le paiement. Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

ÉVALUATION ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2011:

	TAUX D'INDEXATION		TAUX D'ACTUALISATION		DURÉE RÉSIDUELLE MOYENNE D'ACTIVITÉ DES SALARIÉS ACTIFS	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
RREGOP	2,00	2,00 %	2,73 à 4,82	2,52 à 5,16 %	4 à 22 ans	4 à 22 ans
RRPE	0,75	2,00	1,59 à 4,79	1,00 à 5,10	1 à 17 ans	2 à 18 ans
RREFQ	2,00	2,00	3,57	4,11	7 ans	8 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

16. SUBVENTIONS DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA REPORTÉES

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL (REDRESSÉ)
Solde au début	6 389 746 \$	130 966 981 \$	137 356 727 \$	145 266 517 \$
Augmentation des engagements des gouvernements du Québec et du Canada	2 525 050	10 503 707	13 028 757	11 730 148
Virement de l'exercice	(815 417)	(16 091 725)	(16 907 142)	(19 639 938)
Solde à la fin	8 099 379 \$	125 378 963 \$	133 478 342 \$	137 356 727 \$

17. FRAIS FINANCIERS

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
Intérêts et frais bancaires	26 214 \$	287 \$	26 501 \$	29 063 \$
Intérêts sur emprunts temporaires	–	290 003	290 003	80 967
Intérêts sur la dette à long terme et sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	367 044	7 310 673	7 677 717	8 330 308
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 541	156 413	158 954	158 836
	395 799 \$	7 757 376 \$	8 153 175 \$	8 599 174 \$

Aucun intérêt n'a été capitalisé aux immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (0 \$ en 2010).

18. ENGAGEMENTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2013. Les paiements minimums futurs totaux relatifs à ces contrats s'élèvent à 928 687 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 et à 390 000 \$ pour l'exercice échéant le 31 mars 2013.

De plus, outre les contrats de location-acquisition décrits à la note 14, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée avec la Société immobilière du Québec, en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance, pour des locations de locaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, la charge en vertu de ces contrats de location-exploitation totalise 4 411 000 \$ (4 287 674 \$ en 2010). Pour l'exercice 2011-2012, cette charge totalisera 4 792 292 \$.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret à dépenser un solde de 272 083 \$ (483 018 \$ au 31 mars 2010) aux fins des opérations et du démarrage des activités de la Grande Bibliothèque.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également conclu un bail avec la Société immobilière du Québec pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Ce bail, d'une durée de 20 ans, vient à échéance le 30 septembre 2028 et le loyer mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail. Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, la charge de l'exercice relative à ce bail s'élève à 604 763 \$ (676 893 \$ en 2010). Pour l'exercice 2011-2012, cette charge s'élèvera à 683 679 \$.

18. ENGAGEMENTS (suite)

Ce bail est fait en considération d'un loyer annuel composé d'un prix de base, des taxes, des frais d'exploitation, des frais d'énergie et des travaux d'aménagement. L'estimation du montant des versements à effectuer sur les loyers au cours des prochains exercices, basé sur le loyer de 2012, se détaille comme suit :

LOYER	
2012	683 679 \$
2013	683 679
2014	683 679
2015	683 679
2016	683 679
2017 et suivants	8 545 988

19. ÉVENTUALITÉS

L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de Bibliothèque et Archives nationales du Québec un montant de 3 276 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, quant à elle, réclame d'Axor Construction Canada Inc. et de la Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et d'Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 \$ avec intérêts, l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extrajudiciaires engagés. Axor Construction Canada Inc. ou alternativement Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont poursuivies par Recouvrements métalliques Bussièrès Ltée pour une somme de 1 000 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec, ainsi que les dépens, en relation avec le fait que le contrat entre Axor Construction Canada Inc. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été ratifié.

L'honorable Michèle Monast, juge à la Cour supérieure, a rendu jugement, le 14 juillet 2010, accueillant l'action intentée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec et condamnant Axor Construction Canada Inc. et la Compagnie d'assurance London Garantie à payer à Bibliothèque et Archives nationales du Québec la somme de 2 095 000 \$ avec intérêts au taux légal ainsi que l'indemnité additionnelle à compter du 13 novembre 2002. Axor Construction Canada Inc. a inscrit ce jugement devant la Cour d'appel du Québec. Les parties ont déposé leurs mémoires et attendent d'être entendues devant la Cour d'appel.

Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

20. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2011			2010
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES	TOTAL	TOTAL
a) Intérêts payés	398 827 \$	7 837 058 \$	8 235 885 \$	8 557 597 \$
b) Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement Achats d'immobilisations corporelles financés à même les charges à payer et frais courus	7 567 \$	317 300 \$	324 867 \$	440 100 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 8 257 499 \$ (8 312 147 \$ en 2010) dont aucun montant n'a été acquis au moyen de contrats de location-acquisition.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2011, les charges à payer et les frais courus comprennent le solde dû au ministère, soit un montant de 101 738 \$ (170 186 \$ au 31 mars 2010).

Le 30 mars 2005, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente pour une période de cinq ans¹ avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec prête à celui-ci un espace pour les activités du Centre emploi-carrière. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles.

En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 \$, devenues la propriété de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Emploi-Québec s'engage également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année. Au cours du présent exercice, ces acquisitions ont représenté un montant de 26 612 \$ (26 254 \$ en 2010). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange dans le fonds des opérations. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 31 207 \$ (28 546 \$ en 2010).

1. L'entente est consentie pour une période de cinq ans et prenait fin le 30 mars 2010. Elle est renouvelable automatiquement aux mêmes conditions pour des périodes successives de trois ans. Les discussions sont en cours pour le renouvellement de l'entente.

22. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996 et de modifications législatives apportées par la Loi sur l'administration publique et entrées en vigueur le 20 juin 2001, Bibliothèque et Archives nationales du Québec était tenue de procéder à son propre exercice d'équité salariale. Le programme d'équité salariale de l'institution visait les emplois occupés en date du 21 novembre 2001 par le personnel de la Grande bibliothèque du Québec. Ce programme a été complété en avril 2009 et la majeure partie des sommes a été versée au cours de l'exercice. Les soldes non versés, au montant de 10 230 \$ (55 111 \$ en 2010), ont été provisionnés en date du 31 mars 2011.

Une fois l'équité salariale atteinte, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a l'obligation de la maintenir, et ce, considérant tous les changements que peut connaître l'institution, notamment la création de nouveaux emplois et de nouvelles catégories d'emplois, les modifications apportées aux emplois actuels ou à leurs conditions et l'intégration des employés à la suite des fusions. Les ajustements résultant de ces changements survenus après le 21 novembre 2001 (portrait des postes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 7 décembre 2010) représentent une augmentation de la masse salariale pour l'exercice de l'ordre de 138 010 \$.

Un grief a été déposé en 2010 par le syndicat concernant des paiements effectués par Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre de l'exercice d'équité salariale. Vingt-cinq employés n'étaient pas d'accord avec les taux utilisés pour l'établissement des sommes à leur rembourser. Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGO) s'est désisté de ce grief en 2011. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée (200 000 \$ en 2010).

Des griefs ont aussi été déposés par ce syndicat à la suite des modifications apportées à la Loi sur l'équité salariale, mais il est impossible pour l'instant de faire une prévision valable en ce qui concerne l'issue de ces griefs. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

23. FONDATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Le 15 mai 2000, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III. La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales, d'institution muséale et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale. La Fondation a peu d'activités. Bibliothèque et Archives nationales du Québec fournit gracieusement à la Fondation des services ainsi que l'accès à ses locaux et à certains équipements. Au 31 mars 2011, l'actif net de la Fondation totalise 288 332 \$ (377 013 \$ au 31 mars 2010) à la suite du transfert, au cours des exercices antérieurs par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, d'une partie de ses surplus accumulés comme capital de départ. Advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou à une organisation exerçant une activité analogue.

24. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2010 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2011.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Bureau de décision et de révision (le Bureau) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Bureau reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Bureau, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Bureau pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Alain Gélinas,
Président



Carmen St-Laurent
Directrice de l'administration

Montréal, le 27 juin 2011



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau de décision et de révision (le Bureau), qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

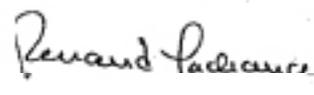
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences sur la *Loi sur le vérificateur général du Québec* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

 Renaud Lachance
FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur

Montréal, le 27 juin 2011

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
PRODUITS		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	1 400 000 \$	800 000 \$
Droits, honoraires et frais afférents	5 277	16 144
Intérêts	16 404	21 987
	<u>1 421 681</u>	<u>838 131</u>
CHARGES		
Traitement et avantages sociaux	872 693	733 072
Loyer et aménagement	254 297	246 771
Services professionnels, administratifs et autres	130 539	104 201
Fonctionnement	109 400	136 104
Amortissement des immobilisations corporelles	87 523	110 536
Transports et communications	19 693	21 743
Honoraires des membres à temps partiel	3 130	12 274
	<u>1 477 275</u>	<u>1 364 701</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	55 594	526 570
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>3 111 291</u>	<u>3 637 861</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>3 055 697 \$</u></u>	<u><u>3 111 291 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

BILAN

AU 31 MARS 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	120 764 \$	250 403 \$
Placements temporaires (note 3)	1 923 302	1 699 392
Charges payées d'avance	20 466	18 413
Créances et intérêts courus	12 396	6 525
	<u>2 076 928</u>	<u>1 974 733</u>
Placement (note 3)	1 294 267	1 280 294
Immobilisations corporelles (note 4)	149 403	235 786
	<u>3 520 598 \$</u>	<u>3 490 813 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	63 282 \$	51 159 \$
Provision pour vacances	92 208	69 955
	<u>155 490</u>	<u>121 114</u>
Provision pour congés de maladie et vacances (note 6)	309 411	258 408
EXCÉDENT CUMULÉ		
Excédent cumulé (note 7)	3 055 697	3 111 291
	<u>3 520 598 \$</u>	<u>3 490 813 \$</u>
FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION (note 9)		

POUR LA DIRECTION



Alain Gélinas, président


**Carmen St-Laurent,
Directrice de l'administration**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(55 594) \$	(526 570) \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	87 523	110 536
	<u>31 929</u>	<u>(416 034)</u>
VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Créances et intérêts courus	(5 871)	7 882
Charges payées d'avance	(2 053)	(4 386)
Charges à payer et frais courus	12 123	(4 911)
Provision pour congés de maladie et de vacances	73 256	9 300
	<u>77 455</u>	<u>7 885</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>109 384</u>	<u>(408 149)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 140)	(27 655)
Placement à long terme	(13 973)	11 075
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(15 113)</u>	<u>(16 580)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	94 271	(424 729)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	<u>1 949 795</u>	<u>2 374 524</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)		
	<u><u>2 044 066 \$</u></u>	<u><u>1 949 795 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2011

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Bureau de décision et de révision (le Bureau) est un organisme public institué par l'article 92 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2). Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité des marchés financiers ou de toute personne intéressée, les fonctions et pouvoirs prévus à cette loi, à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., c. I-14.01) et la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1).

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.Q. 1985, c. 1, 5^e supplément, 149 (1) c) et de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3, art. 984), le Bureau n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Bureau administre et contrôle le Fonds du Bureau de décision et de révision. Les sommes requises pour l'application du Titre IV de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, ce qui comprend notamment les frais de fonctionnement du Bureau, sont prises sur le Fonds. Dans le but de compléter l'information financière, le Bureau présente de façon distincte, l'évolution du solde du fonds et sa composition à la note 9.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Bureau de décision et de révision utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie et vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	8 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Le placement à long terme est comptabilisé au coût. La prime est amortie sur la durée restante du placement à long terme.

Constatation des produits

La contribution de l'Autorité des marchés financiers est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Bureau ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Les obligations à long terme découlant des vacances accumulées par les employés dont les montants seront réglés plus de douze mois après la date de clôture sont évaluées sur une base actuarielle selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction.

3. PLACEMENTS

	2011		2010	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Bons du trésor du gouvernement du Canada échéant du 28 avril au 9 juin 2011 et portant des taux de rendement de 0,073 % à 0,085%	1 923 302 \$	1 923 994 \$		
Bons du trésor du gouvernement du Canada échéant du 29 avril au 23 juin 2010 et portant des taux de rendement de 0,047% à 0,139%			1 699 655 \$	1 699 392 \$
	1 923 302 \$	1 923 994 \$	1 699 655 \$	1 699 392 \$
PLACEMENT				
Obligation du gouvernement du Canada échéant le 1er décembre 2012, au taux de 1,50%	1 294 267 \$	1 295 071 \$		
Obligation du gouvernement du Canada échéant le 1er juin 2011, au taux de 0,8%			1 280 294 \$	1 280 000 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011			2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	170 052 \$	168 799 \$	1 253 \$	170 052 \$	167 390 \$	2 662 \$
Équipement informatique	101 282	81 194	20 088	100 142	64 932	35 210
Améliorations locatives	558 816	430 754	128 062	558 816	360 902	197 914
Total	830 150 \$	680 747 \$	149 403 \$	829 010 \$	593 224 \$	235 786 \$

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'équipement informatique ont été de 1 140 \$ (27 655 \$ en 2010).

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Encaisse	120 764 \$	250 403 \$
Placements temporaires	1 923 302	1 699 392
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>2 044 066 \$</u>	<u>1 949 795 \$</u>

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**REGIMES DE RETRAITE**

Les membres du personnel du Bureau participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé à 8,69 % (2010 : 8,19 %) de la masse salariale cotisable et celui du RRPE à 11,54 % (2010 : 10,54 %).

Les cotisations du Bureau imputées aux résultats s'élèvent à 46 901 \$ (45 268 \$ en 2010). Les obligations du Bureau envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR CONGES DE MALADIE ET VACANCES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Congés de maladie		
Solde au début	215 679 \$	204 749 \$
Charge de l'exercice	49 788	20 046
Prestations versées au cours de l'exercice	(8 834)	(9 116)
Solde à la fin	<u>256 633</u>	<u>215 679</u>
Vacances	52 778	42 729
	<u>309 411 \$</u>	<u>258 408 \$</u>

Le Bureau dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Bureau.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à

concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Bureau. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Les montants qui seront réglés plus de douze mois après la date de clôture au titre du programme d'accumulation des congés de maladie et des vacances ont fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Taux d'indexation	2,5 et 3,25%	2,75 et 3,25%
Taux d'actualisation	3,04 à 4,82%	3,58 à 4,88%
Durée moyenne d'activité des salariés actifs	5 à 32 ans	6 à 13 ans

7. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé inclut une réserve pour éventualités de 1,3 million maintenue par le Bureau pour palier à une variation imprévue des charges.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations conclues dans le cours normal des affaires ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

**9. FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011**

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
AUGMENTATION		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	1 400 000 \$	800 000 \$
Droits, honoraires et frais afférents	5 277	16 144
Intérêts	16 404	21 987
	<u>1 421 681</u>	<u>838 131</u>
DIMINUTION		
Transfert liés:		
Aux activités d'exploitation	1 306 426	1 254 162
Aux activités d'immobilisations	1 140	27 655
	<u>1 307 566</u>	<u>1 281 817</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE	114 115	(443 686)
SOLDE AU DÉBUT	<u>3 236 614</u>	<u>3 680 300</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>3 350 729 \$</u></u>	<u><u>3 236 614 \$</u></u>
Le solde est représenté par :		
Encaisse	120 764 \$	250 403 \$
Créances et Intérêts courus	12 396	6 525
Placements temporaires	1 923 302	1 699 392
Placements	1 294 267	1 280 294
	<u><u>3 350 729 \$</u></u>	<u><u>3 236 614 \$</u></u>

À chaque année, le gouvernement détermine par décret, le montant et les modalités de versement des sommes à verser par l'Autorité des marchés financiers au Fonds du Bureau.

En vertu d'un décret, l'Autorité des marchés financiers est exemptée du paiement au Fonds du Bureau des droits, honoraires et frais afférents prévus au règlement.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

